



**PROVINCE DE QUEBEC
MRC PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Monsieur Pierre Dion, directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, qu'il y aura une assemblée régulière du Conseil le 11 décembre 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Saint-Ours.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # 12-2017, à savoir :

Nature et effets, demande #12-2017 :

Identification du site concerné: Lot 3 732 659, situé au 3256, chemin des Patriotes.

La demande consiste à permettre la construction d'une clôture Frost sur la propriété sise au 3256, chemin des Patriotes (zone V-7). La clôture serait d'une hauteur de 1,2 mètre et recouverte d'un enduit caoutchouté noir. Le périmètre délimité par la clôture traverserait les deux cours latérales, la cour arrière et la cour avant, ce qui contreviendrait à l'article 10.1 du règlement de zonage #2006-109 :

« [...] ce type de clôture est prohibé dans les cours avant, mais autorisé dans les cours latérales et arrières à condition. »

La nouvelle clôture viserait à empêcher le chien des propriétaires de quitter le terrain et serait camouflée derrière la ligne de conifères située entre l'emprise de la rue et la résidence.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

FAIT ET SIGNÉ À SAINT-OURS, ce 14^{ième} jour du mois de novembre 2017.

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier